



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de construire

Question écrite n° 115729

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le projet de réforme visant à relever de 20 à 40 m² le seuil en deçà duquel les extensions de bâtiments feront l'objet d'une simple déclaration préalable. Cette réforme aurait des conséquences catastrophiques dans les lotissements et zones pavillonnaires lorsque chaque propriétaire se lancera dans des travaux d'extensions en se passant des professionnels compétents. Libérer la densité, sans la contrôler qualitativement ne peut qu'amplifier la dégradation des sites et paysages, générer de nouveaux conflits de voisinage et futurs contentieux de l'urbanisme. Il lui demande quelles mesures il compte donc prendre pour limiter la portée de ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115729

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7992

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)